



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASP

SOCOTEC.

Nr 09118

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	e BT / TBT e	existante	
N° de rapport 23/1/01/26/07			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☑ appartement ☐ autres :			
Demandeur: CCKTTCRCCK SelPik	6		KINDER RELEADE
Personne sur place :			
Adresse de la visite : es llans to to to pm	x 8/	114 40	Yothen
Adresse de la visite : CS / Co. Date de visite : LC/ Date d'émission LC/ Références clien	nt: 100		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ゼ 276 bis et dérogations ☎ 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branch 3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ r			5-45
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	101	nto torringay.	170
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	8	X	40103.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	Y		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		~	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		×	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V	1	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	N		X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	7		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω νΣ	X		
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	l asbl.
Voir Annexe		-27 To at 144500	
ece as as as as a second of the second of the second of			
			anasa sa sa sa
		and the second section of the second	227 25 352 5 22
The first of a secretar on the second of the		THE RESIDENCE IN SECURE	
Conclusion:			RAF
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prechain colle délai prescrit par la réglementation en vigueur.	atrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	e complémenta ature de l'acte (ire est à exécute de vente.	dans r par

)TEC-E273(fr)/0215 - V8

1/2

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0780 23/17 0126/97	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	i
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Seller, le vive	b
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Certains de la confide de la c	
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 ☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	B
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	Ê
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Elizable de flor de flore de l'installable **Albreure de flore de flore de l'installable d'un des coffret of feur des passes de comment non premier de brooks de Tesse, il est me de broncher de fforeib le ileane. **CUFFARO SOCOTEC DOMENICO	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
	-